



FLAM ARTS ET JARDINS

Editeur imprimeur.
Le spécialiste du premier livre d'artiste
et du livre souvenir

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions générales de vente (CGV) sont un contrat conclu entre vous (CLIENT) et la société FLAM Arts et Jardins sarl, au capital de 1000 €, N° de SIRET 497885491.00017 et dont le siège social est situé 189 Rue Lazare Carnot , 34200 SETE.

1 OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les conditions contractuelles d'exécution par notre société de commandes émises par le client.

Le client atteste de la sincérité, réalité et véracité des données d'identification transmises à FLAM Arts et Jardins.

FLAM Arts et Jardins peut à tout moment demander au client les documents nécessaires attestant de son identité .

FLAM Arts et Jardins considère le client comme l'auteur des documents fournis, et ne pourra en aucun cas être poursuivie en cas de plagiat ou d'utilisation non autorisée de document sous quelle forme que ce soit.

2 DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'ensemble de ces documents contractuels sont, par ordre de priorité :

- le présent document
- les devis acceptés par le client
- le contrat commercial d'édition à compte d'auteur
- le contrat de droits d'auteur

3 PRISE D'EFFET DUREE

Le contrat prendra effet à la date de la signature par le client des présentes (sauf stipulation contraire) et restera en vigueur pendant une durée de un (1) an pour les livres à la vente et pour la durée nécessaire à son exécution pour les livres souvenir.

4 PRISE DE COMMANDE

Le client accepte expressément que le devis accepté par lui constitue le bon de commande irrévocable .

Le client adresse en même temps que les présentes CGV signées et datées par lui :

- le devis signé et daté
- le chèque de règlement
- le CD de données composant son livre

Ces documents seront adressés par courrier à FLAM Arts et Jardins, 18 rue Lazare carnot 34200 SETE.

Le client ne bénéficie pas de droit de rétractation au regard du fait que les produits réalisés par FLAM Arts et Jardins sont des biens personnalisés réalisés en fonction des préconisations fournies par le client.

5 CONFIRMATION DES INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Les informations contractuelles seront confirmées par mail ou par courrier au plus tard au moment de la livraison .

6 EXECUTION DE LA COMMANDE

La commande du client sera exécutée dans un délais raisonnable établi d'un commun accord entre FLAM Arts et Jardins et le client après l'acceptation et l'enregistrement de la commande de ce dernier.

Il est convenu entre les parties que FLAM Arts et Jardins ne pourra accepter et enregistrer la commande qu'après avoir reçu les pièces stipulées a l'article 4 ci dessus.

Préalablement à l'exécution de la commande du client, FLAM Arts et Jardins pourra remettre au client un bon a tirer qui se définit comme une épreuve matérialisée acceptée par les deux parties.

La signature du bon à tirer par le client dégage entièrement la responsabilité FLAM Arts et Jardins pour les travaux réalisés antérieurement à la dite signature.

Les modifications éventuelles à réaliser à partir du bon à tirer devront faire l'objet d'un document écrit , daté et signé du client. Toute demande de bon à tirer supplémentaire fera l'objet d'une facturation au client de la part de FLAM Arts et Jardins.

Le client est par ailleurs informé que tout retard dans la remise des éléments de travail permettant la réalisation des produits ou tout retard dans le retour des bons à tirer à FLAM Arts et Jardins peuvent entraîner une désorganisation des programmes d'exécution et par conséquent un éventuel décalage dans le calendrier de fabrication ainsi qu'un éventuel supplément de facturation.

Les éléments de toutes natures transmis à FLAM Arts et Jardins et appartenant au client ne sont garantis contre aucun risque, notamment de détérioration, accident, perte. Ils doivent être assurés par le client, qui devra conserver un double de tous ces éléments.

7 LIVRAISONS

FLAM Arts et Jardins s'engage à livrer dans un délais raisonnable les exemplaires et ce à l'adresse indiquée sur le bon de commande,

Le client devra vérifier l'état de l'emballage et signaler dans un délais de quatre (4) jours ouvrables au transporteur les défauts du produit livré.

Il devra en informer également FLAM Arts et Jardins dans ce même délais.

A défaut les produits seront considérés conforme.

FLAM Arts et Jardins est déchargée de toutes responsabilités en cas de retards de livraison dus à des éléments extérieurs (conditions climatiques, grèves ...)

8 PRIX

Les prix sont ceux indiqués sur le bon de commande signé par le client. Ces prix sont établis pour des travaux réalisés dans des conditions normales d'exploitation.

La somme est indiquée toutes taxes comprises et comprend les frais de ports des produits commandés par le client.

Les prix des travaux commandés à FLAM Arts et Jardins seront réglés en totalité par le client à la commande. FLAM Arts et Jardins, adressera par la suite au client une facture.

Dans l'hypothèse d'une livraison hors du territoire de l'union européenne, les taxes douanières et formalités sont à l'entière charge du client.

Le client s'engage alors à vérifier les possibilités d'importation des produits commandés au regard du territoire du pays de livraison.

9 MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire libellé à l'ordre de FLAM Arts et Jardins.

10 CONVENTION DE PREUVE

Les registres informatisés conservés dans le système informatique de FLAM Arts et Jardins, sont considérés comme les preuves de communication et de la transaction commerciale qui sont intervenues entre le client et FLAM Arts et Jardins.

Le client reconnaît en outre expressément que son acceptation en ligne en cochant la case « J'accepte » constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

11 DROIT DE RETENTION / CLAUSE RESERVE DE PROPRIETE

Le client est informé du fait que les matières premières et les documents confiés par le client, ainsi que les produits commandés et réalisés par FLAM Arts et Jardins constituent un gage affecté au paiement.

Par ailleurs les produits commandés demeurent la propriété de FLAM Arts et Jardins jusqu'à leur complet règlement. En cas de non paiement total ou partiel du prix, pour quelle cause que ce soit, FLAM Arts et Jardins pourra en exiger de plein droit et sans formalités la restitution.

12 GARANTIE DE JOUISSANCE PAISIBLE

Le CLIENT déclare expressément être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments fournis à FLAM Arts et Jardins et que ces éléments ne portent pas atteinte aux droits des tiers, et notamment aux droits de propriété littéraire et artistique, aux droits de propriété industrielle, au droit à l'image, et qu'il a reçu toutes les autorisations nécessaires à ce titre. En conséquence, le CLIENT s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure, qu'elles qu'en soient les formes et natures, formulées contre FLAM Arts et Jardins, et qui se rattacheront directement ou indirectement aux éléments remis à JOUVE au titre des présentes. A cet effet, le CLIENT s'engage notamment à régler directement à l'auteur de la réclamation toutes les sommes que celui-ci exigerait de FLAM Arts et Jardins, et à intervenir volontairement si nécessaire auprès de toutes les instances engagées contre cette dernière, ainsi qu'à la garantir de toutes les réclamations et condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion.

14. DROIT DE REFUS

Si FLAM Arts et Jardins venait à se rendre compte que le manuscrit du CLIENT portait gravement atteinte aux droits de tiers et/ou à la réglementation en vigueur, FLAM Arts et Jardins se réserve le droit de refuser d'exécuter ses prestations et en informera par écrit le CLIENT.

15. RESPONSABILITE DE FLAM ARTS ET JARDINS

Il est expressément convenu entre les parties que FLAM Arts et Jardins est soumise à une obligation de moyens. D'un commun accord, les parties conviennent que la responsabilité de FLAM Arts et Jardins n'est engagée que pour les conséquences des dommages directs et qu'elle exclut l'indemnisation des dommages indirects du CLIENT tels que la perte de marché, la perte de clientèle et de manière générale de tout trouble commercial quelconque qui pourrait résulter de difficultés liées à la commande, ainsi que les réclamations de tiers. LA RESPONSABILITE DE FLAM ARTS ET JARDINS EST LIMITEE A LA VALEUR DES TRAVAUX QU'ELLE A EXECUTES

16. RESILIATION

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations non réparé dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements en cause, l'autre partie pourra considérer le contrat comme résilié de plein droit sans préavis et sans formalité judiciaire, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

17. DOMICILIATION

Les parties élisent domicile aux adresses figurant sur le bon de commande.

18. DROIT APPLICABLE/ ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les CGV sont régies par la loi française. EN CAS DE LITIGE ET APRES UNE TENTATIVE DE RECHERCHE DE SOLUTION AMIABLE, LE CLIENT ET FLAM ARTS ET JARDINS FONT ATTRIBUTION DES TRIBUNAUX DE MONTPELLIER.

Je, soussigné(e) Nom _____

_Prénom_____

Avoir pris connaissance et accepter sans réserve le présent contrat et certifie sur mon honneur la véracité de mon identité et des renseignements communiqués à FLAM ARTS ET JARDINS (PARAPHE sur chacune des pages)

SIGNATURE DU CLIENT :

FLAM arts et jardins sarl au capital de 1000 euros SIRET 497885491 . 00017